L'ajournement

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est encore mis les pieds dans le plat, après avoir constaté avec embarras que le gouvernement faisait bel et bien ce qu'il avait promis qu'il ne ferait pas, en déclarant que les personnes âgées étaient d'accord avec le gouvernement. Cette illusion n'a pas duré très longtemps, car les ministériels n'ont sûrement pas mis de temps à faire savoir au gouvernement que s'il avait mal agi à l'égard des personnes âgées, il se compromettait définitivement en prétendant agir ainsi avec l'appui desdites personnes âgées. Il portait l'insulte à son comble et aggravait encore son cas. Puis bien vite le gouvernement s'est mis à dire qu'il n'avait jamais vraiment prétendu agir avec l'appui des personnes âgées et qu'il savait au contraire qu'il agissait sans leur appui. Làdessus, le ministre a aussi modifié sa position.

La troisième chose que le ministre a répétée et que le budget a contredite, c'est que l'argent économisé grâce aux changements apportés aux programmes sociaux ne servirait pas à réduire le déficit. Pourtant, chaque fois qu'il a été interrogé au sujet des coupes apportées au régime de la sécurité de la vieillesse, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a toujours répondu en mettant l'accent sur la nécessité de réduire le déficit. Même si cela va à l'encontre de ses déclarations de naguère à l'effet que les coupes ne serviraient pas à réduire le déficit, il a répété sans cesse depuis la présentation du budget que c'était bel et bien là l'objectif.

(1820)

Le ministre a dit une quatrième chose inexacte au sujet de l'indexation du supplément de revenu garanti. Il laisse constamment entendre que le gouvernement protège entièrement les bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Ce n'est pas vrai. Ceux qui touchent ces prestations reçoivent également les prestations de sécurité de la vieillesse qui ne seront pas aussi élevées qu'elles auraient dû l'être, à cause de la désindexation. Lorsque les libéraux ont instauré le programme des six et cinq pour cent ils ont eu au moins la décence de doubler l'indexation du supplément de revenu garanti afin que ces personnes ne soient pas victimes des changements. Les conservateurs ne l'ont pas fait et c'est pourquoi ils ne peuvent pas prétendre, comme ils le font, que les bénéficiaires du supplément de revenu garanti sont entièrement protégés. Ils ne le sont pas.

C'est un budget révoltant, car il demande aux personnes âgées de consentir un sacrifice que la plupart d'entre elles n'ont pas les moyens de faire. En même temps, il fait cadeau de milliards de dollars aux sociétés pétrolières, aux investisseurs et à ceux qui ont la possibilité de réaliser un gain en capital de \$500,000. Trouvez-vous moral d'accorder une exemption de \$500,000 sur les gains en capital à ceux qui ont réussi à accumuler cet actif au cours de leur vie et de demander en même temps aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti de consentir à des sacrifices dans l'intérêt de leur pays? Tout cela me paraît révoltant, c'est également l'avis des pensionnés et vous verrez que le gouvernement devra faire volteface. S'il ne le fait pas, dans quatre ans, les gens se souviendront de ce qu'il avait promis avant les élections, notamment aux personnes âgées alors qu'il a fait le contraire une fois élu.

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre aux questions soulevées par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Lorsque nous avons révisé nos programmes sociaux, nous avons souligné qu'aucune modification ne serait apportée au principe de l'universalité. Ce principe est l'élément fondamental de notre filet de . . .

[Traduction]

M. Blaikie: Vous avez dit que le système ne serait pas modifié; vous n'avez pas dit qu'il n'y aurait aucun changement sur le plan de l'universalité.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

[Français]

Mme Bertrand: Je vous ai écouté, écoutez-moi!

Ce principe est l'élément fondamental de notre filet de sécurité sociale destiné aux personnes âgées. Ces dernières nous ont d'ailleurs informés qu'elles s'opposaient à toute modification apportée à cet élément fondamental. A cet effet, aucun changement ne sera fait à la pension universelle de sécurité de la vieillesse.

J'espère que le député écoutera attentivement ce qui suit. Voici ce que nous avons annoncé dans le budget et suite à ce dernier: la pension de sécurité de la vieillesse sera indexée en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation supérieure à 3 p. 100. De plus, le supplément de revenu garanti, programme clé dont dépend la moitié de la population âgée, sera entièrement indexé selon la hausse du coût de la vie. Qui plus est, nous avons formellement annoncé dans le budget et nous l'avons d'ailleurs répété à plusieurs reprises, le ministre des Finances (M. Wilson) l'a fait, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), mes collègues et moi-même également, que le gouvernement examinera de près la situation, à savoir si les prestations sont adéquates, et ce, à la lumière des besoins actuels et futurs. Nous hausserons ces prestations lorsque nous disposerons des ressources financières pour le faire, et nous serons tellement heureux à ce moment-là de pouvoir agir en ce sens.

Le député de Winnipeg-Birds Hill ne semble pas être au courant des démarches importantes entreprises par le gouvernement, lesquelles ont influé directement d'une façon positive sur les pensionnés et les Canadiens démunis. Par exemple, le gouvernement a démontré son appui auprès des personnes invalides; la définition de l'invalidité aux fins de l'impôt comprendra toutes les sortes d'invalidités graves dont souffrent les Canadiens, et beaucoup de personnes âgées en profiteront. De plus, les dispositions visant à améliorer les normes des régimes de pensions privés de juridiction fédérale auront une plus grande portée. Étant donné que nous devons obtenir un consensus entre les gouvernements fédéral et provinciaux, nous espérons que les normes établies s'avèrent uniformes au sein des régimes de pensions des deux niveaux de gouvernement. L'uniformité de ces normes représentera une étape importante dans l'amélioration de notre système de régime de pensions du Canada. Nous espérons entamer sous peu des discussions avec nos homologues provinciaux à ce sujet.